

*Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le jeudi 30 avril à 18 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Etaient présents physiquement** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Mourocq, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Mme Collibeaux, MM. Elisabeth, Gauquelin et Mme Morice

**Etaient présents en vidéoconférence** : Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Bouillard, MM. Balais, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, M. Dujardin, Mmes Duquesne, Lair, Lemeray et M. Maheu

**Ont donné pouvoir** : M. Beauquesne à M. Dujardin, M. Goudier à M. Mèche, Mme Lenepveu à Mme Bouclier, M. Pastor à Mme Desquesne et Mme Rolland à M. Daligault

**Excusée** : Mme Blandeau

**Absents** : MM. Frappy, Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20200430-20\_02264-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2020  
Date de réception préfecture : 12/05/2020

**Nombre de délégués** :

- en exercice : 33  
- présents physiq. : 11  
- présents vidéo : 13  
- votants : 29

**N° 2 / 7-5-2**

Date de la convocation et d'affichage : 24 avril 2020

Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

**Secrétaire de séance**

Mme Collibeaux

**Objet** : *Attributions des subventions aux associations pour 2020*

Considérant l'avis émis par la commission mixte finances et sports réunie le 21 avril 2020,

Conscients de l'intérêt du tissu associatif de Condé en Normandie, les élus ont souhaité confirmer leur soutien au dynamisme des associations œuvrant sur notre territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont 1 contre,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'année 2020 comme indiqué :

**Subventions de fonctionnement**

Au regard des 54 dossiers de demande de subvention de fonctionnement déposés, il a été retenu 50 dossiers.

Le montant total alloué aux associations de Condé en Normandie s'élève à **95 390 €** pour un montant demandé de **135 074 €** (tableau joint par secteur d'intervention).

**Subventions exceptionnelles**

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est attribuée pour le soutien du projet « enfant » de l'école de Cyclisme de l'ECC.

Les autres subventions exceptionnelles seront traitées à part en fonction des projets portés par les associations, le contexte lié au Covid-19 amenant un report de la majorité des évènements voire une annulation.

**Les critères retenus pour l'étude des dossiers**

Egalité H/F

Participation à la solidarité entre habitants

Nombre de condéens (Condé-en-Normandie)

Niveau d'implication sur le territoire de Condé-en-Normandie

Niveau de rayonnement extérieur en faveur de Condé-en-Normandie

Montant de la subvention plafonné à 30% du budget de l'association

Association employeur

*Au regard des situations financières, dans le contexte actuel, le niveau de trésorerie de certaines associations sera pris en compte pour l'année 2021.*

*Les documents de la dernière assemblée générale devront être adressés avant toute nouvelle demande de fonctionnement (rapport d'activité et financier).*

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget principal 2020

*Ne prennent pas part au vote pour la subvention attribuée à leur association, les élus étant par ailleurs président, vice-président et trésorier au sein des dites associations.*

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 7 mai 2020

Le Maire,  
V. DESQUESNE

